

Lyonel son fils, Samuel Gabriel, Josson son frère, Abraham Caquelet, avec son fils, Jacolet, Bienvenu père et fils, Salomon de la Tour, Jayen, Matthias Choin : quelques uns de ces noms subsistent encore dans le pays. Les commissaires annoncèrent aux accusés qu'on allait faire chez eux perquisition de leurs livres ; on le fit, et on apporta au lieu de la séance ceux qu'on trouva. On demanda aux Juifs s'ils suivaient la loi écrite ou la loi orale, et le livre du Talmud. Peyret répondit au nom de tous qu'outre la Bible, ils avaient le Talmud qui n'était pas défendu par la loi et qu'ils n'en avaient usé ni contre leur loi écrite ni contre la loi naturelle ; que d'ailleurs ils avaient obtenu plusieurs privilèges de feu Monsieur de Villars, du duc de Bourbon, de la duchesse son épouse, du comte de Clermont, son fils, privilèges que le bailly de Beaujolais avait promis de leur maintenir, lorsqu'il prit possession de Trévoux, au nom du duc. Peyret demanda pour lui et ses coreligionnaires que les réponses qu'on obtiendrait d'eux ne pussent nuire à leurs privilèges. Aimé Chambéry, Juif converti, que les commissaires avaient amené avec eux, examina les livres, et on sépara la Bible du Talmud. On tint les Juifs en prison, et, quelques jours après, on les fit comparaître de nouveau. On employa sans doute la torture, suivant l'usage du temps, et Peyret avoua particulièrement plusieurs propositions « malheureuses, dit le procès-verbal, abominables et absurdes, tirées du livre nommé *Sanhedrin* (1) : » il avoua aussi que le péché de Sodome leur était permis. On trouva, en outre, dans leurs livres, plusieurs impiétés contre J.-C. et contre les chrétiens. Enfin, par arrêt, ils furent chassés de Trévoux et condamnés à diverses amendes ; leurs livres furent jetés au feu. Mais ou l'ordre de leur expulsion ne fut pas exécuté, ou le besoin qu'on avait d'eux les fit bientôt rappeler ; car on les voit, trois ans après, établis de nouveau à Trévoux.

En 1431, François de la Palud, seigneur de Varambon ; excité

(1) Il y a, sans doute, ici une erreur des rédacteurs du Procès-verbal. *Sanhedrin* était le nom du principal tribunal des Juifs avant leur dispersion, et ce nom ne paraît pas avoir été donné à aucun de leurs livres.